

MUNICIPALITE DE COURTELARY

ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE DU LUNDI 17 JUIN 2024 A 20.00 HEURES A LA SALLE COMMUNALE

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 décembre 2023
2. Comptes municipaux de l'exercice 2023 :
 - a. Approuver une attribution de CHF 650'000.00 au financement spécial relatif aux bâtiments du patrimoine administratif
 - b. Approuver les comptes de l'exercice 2023

Les comptes 2023 bouclent sur un bel excédent de produits, grâce à des recettes fiscales plus élevées que prévu et une gestion vigilante des dépenses. De quoi envisager plus sereinement les gros investissements à venir, pour le collège, les ponts et la Fleur de Lys

L'exercice 2023 peut être qualifié de très satisfaisant. S'ajoutant aux bons résultats enregistrés ces dernières années, il permet aux autorités d'aborder plus sereinement les gros investissements qui attendent la commune. On pense évidemment à la rénovation intérieure du collège, actuellement à l'étude, mais également à l'assainissements de certaines rues et en particulier la Fleur de Lys, ainsi qu'aux travaux à prévoir sur les ponts du village.

Après attribution d'un montant de CHF 700'000.00 au Financement spécial pour les bâtiments du patrimoine administratif, le compte général boucle sur un excédent de produits de quelque CHF 85'000.00.

Voilà qui révèle une amélioration de CHF 255'000.00 environ, puisque le budget prévoyait un excédent de charges de l'ordre de CHF 170'000.00.

Par rapport au budget, l'amélioration totale avant attribution spéciale atteint quelque CHF 950'000.00. Une embellie qui trouve sa source dans deux causes principales.

Les recettes fiscales, tout d'abord, se sont révélées nettement supérieures aux prévisions, puisque de quelque CHF 650'000.00. C'est au rôle de personnes morales, dont on sait que les rentrées sont totalement imprévisibles, que l'augmentation a été la plus marquée, avec CHF 531'000.00 de plus que prévu, pour atteindre un montant correspondant tout bonnement au double espéré.

Dans une situation économique très volatile, en raison surtout des conflits armés actuels, le budget est dans ce domaine un véritable exercice d'équilibrisme, qui peut basculer aussi facilement d'un côté que de l'autre.

La deuxième cause de l'embellie est à chercher dans une baisse de charges constatée dans toute les rubriques, grâce à un respect général du budget. L'administration municipale et les autorités exercent en effet une surveillance constante et vigilante sur toutes les dépenses.

Au titre de l'Administration générale, les charges sont inférieures de CHF 49'000.00 au total budgété (CHF 598'000.00), ce qui représente une baisse de 8 pour cent dans quasiment chaque rubrique. Un effet direct de la surveillance serrée des dépenses.

Des écritures internes, pour quelque CHF 11'000.00, expliquent en grande partie la différence de charges au chapitre Ordre-sécurité publique-défense, laquelle est de CHF 20'000.00 sur un budget de CHF 152'000.00.

Rien de spécial à signaler au chapitre Culture-sport-église, avec des charges de CHF 13'000.00 inférieures au total budgété (CHF 155'000.00).

Au chapitre de la Formation, l'augmentation des charges atteint quelque CHF 590'000.00, mais s'explique par l'attribution de CHF 700'000.00, précisée plus haut, au FS des bâtiments

administratifs ; un montant qui permettra rappelons-le de lisser les coûts liés à l'amortissement des travaux prévus au collège.

Sans cette attribution, les charges de la Formation sont en fait inférieures de CHF 110'000.00 environ au montant budgété ; une baisse qui s'explique par des variations d'effectifs de nos élèves, mais également par le renoncement à des frais d'entretien du collège, en raison du projet de rénovation que l'on sait.

Au niveau de la Santé, la baisse de charges (CHF 2600.00) s'explique par le montant supérieur inscrit pour le service dentaire scolaire, où il est nécessaire de prévoir les coûts liés à une potentielle denture anormale.

Au chapitre Sécurité sociale, les charges nettes sont inférieures de quelque CHF 33'000.00 au montant budgété (CHF 1,92 millions). L'explication : les charges qui nous incombent, au titre de la compensation des charges pour l'aide sociale et l'asile, sont inférieures de près de CHF 71'000.00.

En revanche, les frais liés à la garde d'enfants (crèche et garderie) sont supérieurs de CHF 41'000.00 au montant prévu. Le remplacement immédiat du personnel malade (alors que les assurances ne versent les indemnités qu'à partir du 31^e jour d'absence), ainsi que les subventions aux familles par les bons de garde, sont très difficiles à prévoir. Il faut néanmoins souligner que les coûts de la crèche municipale vont toujours en diminuant, grâce aux mesures prises d'une part, à l'augmentation des effectifs lors des heures « creuses » d'autre part.

Rien de particulier à signaler au chapitre Transports et télécommunications, et pas davantage à celui intitulé Protection de l'environnement et aménagement du territoire.

Les revenus sont supérieurs de CHF 25'000.00 au chapitre de l'Economie publique, pour deux raisons principales : la bonification de Clientis CEC de CHF 10'000.00 supérieure à la somme budgétée et un reclassement comptable.

La rubrique Finances et impôts réserve la meilleure surprise, ainsi qu'on l'a dit plus haut, avec des revenus nets supérieurs de CHF 421'000.00 au budget.

A l'exception des taxes spéciales, toutes les rubriques fiscales présentent de meilleures recettes, en particulier les impôts des personnes morales (CHF 531'000.00 de plus).

Il faut aussi souligner qu'avec une augmentation de CHF 68'000.00 par rapport au budget, et un total de CHF 3,396 millions, les recettes sur les impôts des personnes physiques révèlent un très bon tissu de contribuables.

Sachant que d'importantes et incontournables dépenses l'attendent dans un avenir assez proche, la Commune modère ses investissements à l'essentiel ; ceux-ci ont atteint quelque CHF 305'000.00 au total l'an dernier.

Pour ceux qui relevaient de la compétence du Conseil municipal, citons en particulier l'achat d'un nouveau silo à sel (CHF 35'000.00), ainsi que les premiers coûts de l'étude pour la révision du plan de zone et du règlement sur les constructions (CHF 30'000.00).

Le Législatif a libéré pour sa part, principalement le montant nécessaire pour l'implantation des conteneurs semi-enterrés (CHF 69'000.00), le crédit d'investissement pour l'assainissement du ruisseau du Crêt du Sapelot, ainsi que la quote-part communale à la viabilisation de la rue du Tilleul (CHF 58'000.00).

Les Financements spéciaux ont été parfaitement gérés l'année dernière.

En ce qui concerne le traitement des eaux usées, le bouclage fait état d'un excédent de produits de quelque CHF 4500.00. Mais surtout, le FSET (Financement spécial pour l'équilibre de la tâche) atteint dans ce domaine quelque CHF 469'000.00, ce qui permet d'envisager avec sérénité l'entretien nécessaire du réseau ad hoc.

L'enlèvement des déchets débouche sur un très léger excédent de charges, de l'ordre de CHF 1200.00, sur un total de charges d'environ CHF 230'000.00.

A ce chapitre, il faut souligner que la potentielle amélioration financière, pour l'enlèvement des déchets urbains, ne sera pas visible avant une année complète d'utilisation des conteneurs semi-enterrés, lesquels sont fonctionnels depuis août 2023 seulement.

Pour ce qui concerne les autres catégories de déchets, les synergies régionales qui se mettent actuellement en place laissent également augurer une amélioration.

Ces comptes ont été examinés le 13 mai dernier par la fiduciaire Soresa, qui les a trouvés exacts et préconise leur approbation par le législatif.

Le Conseil municipal les a approuvés pour sa part sans la moindre réserve et propose au Législatif de faire de même le 17 juin, tout en avalisant l'attribution proposée de CHF 650'000.00 au FS pour les bâtiments du patrimoine.

3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 60'000.00 pour une dépense périodique relative au projet de création d'une déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (DIHVa)

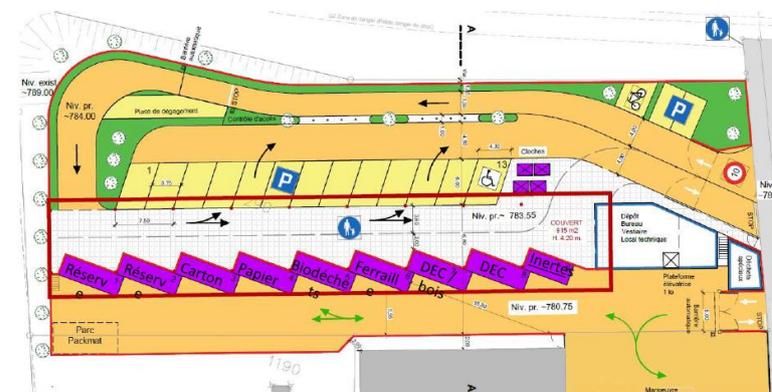
L'Assemblée municipale doit se prononcer le 17 juin, sur le projet de déchèterie intercommunale du Haut-Vallon, qui permettrait aux habitant/es de déposer leurs matériaux à Saint-Imier, 6 jours sur 7 au lieu de 9 fois l'an.

Le Législatif local votera sur la participation effective de Courtelary au projet de déchèterie intercommunale, laquelle sera installée à Saint-Imier en 2025 ou 2026, sur le site de l'actuelle déchèterie imérienne, mais après un complet réaménagement.

Site actuel :



Futur site :





Les cinq autres partenaires de cette étude voteront également, en juin en assemblée municipale pour Renan, Sonvilier et Villeret, par les urnes en septembre pour Saint-Imier.

Mûrement réfléchi

On signalera en préambule que les réflexions et discussions ont commencé en 2021, pour ce projet mené par un comité de pilotage où chaque village est représenté par un membre de ses autorités exécutives.

Vadec, notre prestataire en matière d'élimination des déchets et la société qui porte concrètement le projet, est évidemment très actif au sein de ce copil que président conjointement Rosemarie Jeanneret, maire de Sonvilier, et Marco Pais Pereira, conseiller municipal imérien.

A souligner qu'un membre de la direction de Vadec participera à l'assemblée du 17 juin et y répondra à toutes les questions.

Une très sensible augmentation du confort

Si vous l'acceptez, cette déchèterie remplacera le système actuel de récolte au porte à porte des déchets encombrants combustibles, organisée jusqu'ici 9 fois par an, ainsi que

le dépôt des déchets métalliques au hangar de la voirie, autorisé pour sa part à 4 reprises annuellement.

Il faudra certes se déplacer à Saint-Imier pour déposer ses encombrants, mais un très large accès sera accordé aux habitants des communes affiliées, à savoir du lundi au vendredi de 14 h à 17 h (et même de 8 h à 16 h en période estivale) et le samedi de 10 h à 14 h (8 h – 16 h).

Durant les cinq jours ouvrables, les entreprises seront également admises, mais jamais le samedi, et le trafic des camions ne croisera pas celui des véhicules privés.

Pour les ménages, les dépôts seront gratuits, lorsqu'ils ne concernent pas des rénovations ou autres chantiers.

Mobilité réduite ? Une solution étudiée

Pour les personnes à mobilité réduite, les autorités mettront en place une solution payante, en cas de vote positif. Notre presque voisine de Villeret propose déjà un tel système.

Et pour toutes les autres, le Conseil municipal enthousiaste souligne que l'obligation de se déplacer est contrebalancée également par la possibilité d'éliminer au fur et à mesure tous ses déchets, sans devoir les stocker.

Un avantage particulièrement remarquable pour tout ce qui touche aux déchets spéciaux et pour tous les locataires.

Les Écopoint ne changeront pas !

A souligner que les deux Écopoint du village, celui de la Fleur de Lys et le compost communal du Pré du Roc, demeureront en l'état. Les habitants pourront toujours y déverser verre usagé, carton et papier, textiles, aluminium et fer blanc ainsi que les huiles minérales et végétales, et respectivement les déchets verts.

Les horaires d'ouverture seront eux aussi maintenus tels qu'actuellement.

Quant aux conteneurs semi-enterrés et aux déchets urbains ménagers, aucun changement n'interviendra.

Pas de nouveaux coûts

L'Assemblée devra très précisément se prononcer sur un « un crédit d'engagement de 60'000 francs pour une dépense périodique relative » à ce projet de déchèterie.

Or il est important de préciser qu'il ne s'agit pas là d'une nouvelle dépense, mais bien d'un transfert de charges et donc de compétences. Ce montant servira à remplacer la collecte actuelle au porte à porte, pour des coûts à peu près similaires.

Il y a même de fortes probabilités que si les autres communes participent, des rationalisations seront rapidement possibles, ainsi que des économies d'échelle qui permettront de diminuer ces coûts.

Le projet comprend un volet particulièrement intéressant : un système de recyclage qui stimulera la filière de seconde main. Ainsi les utilisateurs pourront-ils déposer, en un endroit spécifique du centre, les meubles et autres objets qu'ils proposent gracieusement à la réutilisation.

Par ailleurs, il convient de garder à l'esprit que cette déchèterie mettra un terme aux problèmes lancinants soulevés mois après mois, depuis des années, par les services techniques et la Municipalité.

En effet, chaque collecte de déchets encombrants, sans exception, induit du travail supplémentaire pour la voirie, contrainte de ramasser les nombreux matériaux, objets, déchets qui jonchent les rues après le ramassage. Ceci avec évidemment un effet désastreux sur l'image du village.

Depuis un certain temps, et bien évidemment dans l'optique du présent projet, la Municipalité a renoncé à rabâcher neuf fois par année les mêmes consignes et « menaces ». Mais il va de soi qu'en cas de refus de la déchèterie intercommunale, une solution devra très rapidement être dessinée pour les encombrants, combustibles ou non.

Le Conseil municipal vous recommande à l'unanimité d'accepter ce crédit d'engagement de CHF 60'000.00 pour une dépense périodique relative au projet de création d'une déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (DIHV).

4. Prendre connaissance des décomptes finaux suivants :

- Implantation de conteneurs semi-enterrés

Dépenses		
Sigeom SA - extraits cadastraux et mensurations officielles	CHF	2'261.35
CSC Déchets - honoraires bureau d'ingénieurs	CHF	27'626.25
Optiwaste SA - achat de conteneurs	CHF	4'008.50
Rolog Sàrl - achat de conteneurs semi-enterrés	CHF	29'800.00
Wysbrod SA - travaux de génie civil	CHF	26'645.25
Pierre Bühler SA - pose de pare-vue	CHF	6'950.00
Canton de Berne – frais de permis	CHF	1'601.00
Total dépenses	CHF	98'892.35

Un crédit d'engagement de CHF 100'000.00 a été accepté lors de l'assemblée municipale du 29 septembre 2020 pour l'implantation de conteneurs à déchets semi-enterrés.

Les dépenses sont inférieures de CHF 1'107.65, ce qui représente 1.11% et ne demandent pas de commentaires spécifiques.

- Assainissement du ruisseau du Crêt du Sapelot

Dépenses		
Sigeom SA - extraits cadastraux et mensurations officielles	CHF	3'542.95
sdi biel-bienne sa, honoraires bureau d'ingénieurs	CHF	12'463.00
Claude Bangerter SA - travaux de ferblanterie	CHF	1'238.55
Mathieu Gerber SA - travaux de paysagiste	CHF	4'500.65
Huguelet SA - travaux de génie civil	CHF	80'899.70
Canton de Berne – frais de permis	CHF	1'605.30
Total dépenses	CHF	104'250.15

Un crédit d'engagement de CHF 75'000.00 a été accepté lors de l'assemblée municipale du 29 septembre 2020 et un crédit supplémentaire de CHF 45'000.00 a été accepté lors de l'assemblée municipale du 20 juin 2022, ce qui donne un crédit total de CHF 120'000.00, pour l'assainissement du ruisseau du Crêt du Sapelot.

Les dépenses sont inférieures de CHF 15'749.85, ce qui représente 13.12% et ne demandent pas de commentaires spécifiques.

- Viabilisation de la rue du Tilleul

Dépenses		
ATB SA - Honoraires bureau d'ingénieurs	CHF	24'664.85
Cerini Guido SA - Travaux de génie civil et conduites	CHF	57'443.15
Total dépenses	CHF	82'108.00

Un crédit d'engagement de CHF 487'000.00 pour la viabilisation de la rue du Tilleul, dont la part à charge de la commune sera de CHF 241'000.00, le solde de CHF 246'000.00 étant à la charge des propriétaires fonciers du secteur concerné a été accepté lors de l'assemblée municipale du 17 juin 2019.

Les dépenses sont inférieures de CHF 158'892.00, ce qui représente 65.93% sur la partie qui était à la charge de la commune.

La principale raison de cette différence est que le crédit initial comportait les coûts du réseau d'eau potable et que les travaux et les coûts ont été pris en charge par le syndicat d'eau potable de Courtelary-Cormoret pour la somme de CHF 96'170.77 TTC.

5. Messages des autorités :

6. Divers

Nous osons croire que ces brèves informations vous auront permis une bonne approche des points à traiter lors de l'assemblée municipale du **lundi 17 juin 2024 à 20.00 heures à la salle communale** à laquelle nous vous invitons tous à participer.

Avec nos sincères salutations.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE COURTELARY